L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 25 JANVIER 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 25 JANVIER

ANNONCES

De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'Abeille toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis de shérif et des cours.

Et à la troisième page nombre d'annonces.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

FEUILLETON.

Voir la seconde page pour le feuilleton.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par E. Sheriff—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible] District, [illegible] Quartier et au chemin du Bayou, autre [illegible]

Par J. F. Forster—A la Bourse des Négociants et des [illegible] Champs Elysées, et à la rue de [illegible]

[illegible]

Par C. E. Girardey—Au Magasin de la rue [illegible]

Par C. Guillotte—A son magasin d'encan, de beaux meubles.

Par C. E. Kennedy—A son magasin d'encan, des [illegible]

Par E. H. Sheriff—Parent de la Bourse et rue Conti, [illegible]

Abonnés des campagnes.

Les personnes habitant la campagne qui désireraient s'abonner à l'Abeille peuvent le faire en nous adressant simplement, dans une lettre confiée à la malle, leur nom et le bureau de poste où doit être envoyé le journal. Il va sans dire que le montant de l'abonnement est payable d'avance en billets de ville ou des Etats-Unis. Il est si rare que des lettres renfermant de petites valeurs s'égarent, qu'on ne risque presque rien à placer un billet dans une enveloppe.

Nous recevons des abonnements à l'édition quotidienne de l'Abeille pour trois mois et plus, à raison de trois piastres par trimestre; et à l'édition semi-hebdomadaire, pour six mois et plus, à raison de [illegible] piastres et demi le semestre.

La reconnaissance DE L'EMPIRE MEXICAIN

Nous avons publié avant-hier, le texte de deux importantes dépêches, l'une de M. Drouyn de Lhuys, l'autre de M. Seward, sur la reconnaissance du l'empire mexicain. Autant la lettre de ministre français est franche et explicite, autant la réponse du secrétaire d'Etat des Etats-Unis est ambiguë et évasive. Bien que la question ait été ardemment débattue par le pot, [illegible] Washington depuis le début de l'expédition anglaise au Mexique, le ministre de l'empereur fait preuve des dispositions les plus conciliantes afin de conserver les bonnes relations qu'existent entre les deux pays. Il se montre tout disposé à accorder le retrait des troupes françaises, dont la présence parait ombrager aux Etats-Unis, si cette puissance veut, de son côté, donner l'assurance que "son intention n'est pas entraver la consolidation du nouvel ordre de choses fondé au Mexique"; et ajoutant: "la meilleure garantie que nous puissions recevoir de sa intention serait la reconnaissance de l'empereur Maximilien par le gouvernement fédéral."

A cette proposition catégorique, M. Seward, sans se prononcer, répond par un échappatoire. Il considère la condition suggérée par l'Empereur comme entièrement inopportune, puis il se livre à une argumentation dont il prend soin [illegible] les uns [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Ce n'est pas la présence d'une armée française au Mexique qui cause le mécontentement des Etats-Unis, c'est l'établissement d'un gouvernement monarchique dans un pays limitrophe et voisin des Etats-Unis. Il y a là de la part de M. Seward, un aveu précieux qui vient donner à la réponse faite par la France, ligne cette nation incitable gouvernement de Washington à se joindre à l'expédition entreprise les trois grandes puissances européennes, cette époque, par plus qu'aujourd'hui, M. Seward contesta à l'empereur Napoléon III le droit de faire la guerre au Mexique pour redresser les torts qu'il avait subi de ce pays et pour obtenir justice pour ses nationaux, victimes d'outrages [illegible]. Dans sa réponse, il admettait même la France allait remplir une mission de civilisation et d'humanité dans un pays dévoré par discordes civiles et par une anarchie perpétuelle.

La droit de guerre étant admis, le droit de conquête en est la conséquence forcée. N'est-ce pas là ce que établit le parti qui a la majorité dans le Congrès à l'égard des Etats du Sud et, cela en dépit de la loi républicaine du gouvernement de ce pays qui, s'oppose à cette pareille conduite? [illegible] la France, maîtresse par les armes du territoire Mexique, l'eût déclaré une colonie ou province française, elle n'eût fait qu'user de ses droits sur l'exigence comme [illegible] qu'elle a acquis sur l'Algérie.

Les Etats-Unis eussent-ils été admis à réclamer contre ces conséquences du droit de guerre, eux qui, n'ont pas pour condition un traité de paix qu'ils signé avec le Mexique la cession de la partie la riche de son territoire? Mais Napoléon a eu l'honneur d'inaugurer une politique entièrement différente de la politique de conquête; le drapeau tricolore est le symbole de l'affranchissement des peuples et non celui de leur asservissement. Cependant, la France avait le droit de exiger du Mexique le paiement des indemnités qui lui sont dues, et celui des frais de la guerre, et la majorité de son occupation militaire aussi aurait pu [illegible] accomplissement de ses engagements.

L'empereur Napoléon a pensé que le meilleur moyen d'aider à ce résultat, était d'aider les Mexicains sortir de l'anarchie déplorable dans laquelle ils étaient plongés depuis trente ans et à se donner un gouvernement stable, présentant des garanties aussi bien pour la satisfaction des intérêts étrangers que pour le bien-être, l'ordre et la prospérité du peuple mexicain. Il en est qui était la seule manière de rendre à la civilisation une nation de [illegible] millions d'âmes qui [illegible] en train de retourner à la barbarie. [illegible] s'est trompé dans ses vues et l'abandon de croire qu'il est possible de régénérer une race en décadence. Mais M. Seward a beau démentir les faits, oublier les avances de l'histoire, nier l'évidence, il ne parviendra à donner le change ni sur la situation telle qu'elle se présente, ni sur les véritables intentions des Etats-Unis.

Nul ne croira que c'est par amour platonique pour une république que les Américains demandent l'abandon de Maximilien par les troupes françaises. Le refus de M. Seward de promettre la non intervention des Etats-Unis en cas du départ des troupes, et ce qui vient de se passer sur les bords du Rio Grande, indiquent clairement quel serait le sort des Mexicains, si les troupes françaises se retiraient du leur sol. [illegible] Maximilien ne peuvent conserver [illegible] plus tard changer la [illegible] [illegible] lorsqu'ils seraient [illegible] [illegible] Etats-Unis, comme [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

consideration de la France. Cette réponse est, comme on l'a vu datée du 6 décembre, c'est quelques semaines plus tard que sont survenus les événements de Bagdad. Sont-ce là les dangers de collision dont parlait M. Seward? Est-ce avec l'intention de provoquer ces dangers que le gouvernement fédéral a fait licencier sur la frontière, au lieu de les renvoyer dans leurs Etats, des milliers de soldats noirs et blancs qui n'ont d'autre alternative que de mourir de faim ou de se faire flibustiers? Nous ne voulons nous prononcer sur ces questions, mais ce que nous savons et ce que M. Seward fait aussi pertinemment que tout le monde, c'est que l'intimidation est la plus mauvais moyen à employer vis-à-vis d'une nation comme la France.

Les commissaires des levées.

Une réunion des commissaires des levées a eu lieu mercredi soir, dans la résidence du col. Fagin.

Lecture a été faite des rapports des ingénieurs en chef des divisions de la Levée, représentant l'état des levées, l'état des réparations, l'insuffisance ou l'insuffisance des contracteurs dans l'exécution de leurs contrats, et la nécessité d'une prompte action si l'on veut empêcher une crevasse sur divers points.

On a lu une lettre du gouverneur Wells au général Canby, datée du 22 courant, proposant trois modes d'opérer pour la protection et la réparation des levées. Les propositions ont été soumises par écrit à la requête du général Canby. Ce que le gouverneur regarde comme très faisable est pour le général Canby de payer les warrants d'Etats sous certaines conditions et concurremment avec la somme requise pour payer les contracteurs, probablement [illegible]

Le général Canby a manda par le télégraphe, à Washington, la proposition du gouverneur Wells, et il attend des instructions.

Un comité des commissaires de la Levée, au nombre de cinq, a été chargé de se rendre auprès du gouverneur Wells et de conférer avec le général Canby à ce sujet. Ils représenteront le danger immédiat qui menace l'Etat par suite des débris qu'ont éprouvés les travaux de réparation.

Pendant la réunion, l'ingénieur en chef de l'une des divisions a rapporté que le Gén. Humphrey lui avait dit hier qu'il allait se mettre à réparer les trois points les plus exposés sur le Mississipi. Il fera de fortes réparations d'hommes sur le Gén. Canby.

Un membre du Bureau des Commissaires a dit qu'à moins de fonds immédiats pour payer les hommes, les neuf dixièmes de ceux qui sont employés dans les travaux de reconstruction des abandonneront aussitôt jusqu'ici dans la saison.

Après une séance quelque peu prolongée, les commissaires se sont ajournés.

Plan pour fermer les crevasses.—Nous avons reçu de M. E. H. Angelini une brochure explicative de son système pour boucher les crevasses. Le mécanisme du système y est expliqué d'une façon fort lucide. Les personnes tiennent qui sont jointes à la brochure auront sans nul doute un grand poids sur la législature qui est saisie d'un projet de loi pour la protection des levées. Pour ce qui nous concerne, nous ne pouvons que signaler la brochure à l'attention de nos législateurs qui pourront se prononcer sur le mérite du plan proposé en s'appuyant sur l'opinion des hommes compétents en pareille matière.

L'affaire de Bagdad.—Une lettre ... [illegible] de couleur des Etats-Unis à [illegible] ami de cette ville, sous la date du 8 janvier, attribue à une partie de ce régiment l'honneur de l'incursion de Bagdad. Un passage de cette lettre qui confirme les assertions contenues dans une autre correspondance que nous avons donnée dans notre numéro de mercredi, est ainsi conçu:

Tout a pris dans ces derniers jours une apparence qui fait trembler. Une partie de notre régiment a passé hier sur l'autre rive du Mexique. Je crois que la guerre est inévitable à en juger par ce qui se passe sur la frontière. Nous sommes cantonnés à Boca Chica, à cinq milles de Brazos, et occupés à construire un chemin de fer d'ici à Brownsville.

Autres nouvelles du Mexique.

Nous trouvons les nouvelles additionnelles qui suivent dans les journaux de la Havane apportés par le Guiding Star.

Par un décret du 21 décembre, l'empereur Maximilien a accordé à D. Robert Zangronis le privilège de construire un chemin de fer entre Vera Cruz et Puebla, par Jalapa et Perote, avec droit d'exclusif d'exploitation pendant 75 ans.

Cette nouvelle ligne du littoral dans la direction de la capitale, longera la vieille route de Jalapa, comme fait celle d'Escandon déjà en voie de construction depuis quelque temps par l'autre route, celle de Paso del Macho. On croit que les deux villes seront bientôt achevées jusqu'à Mexico, où elles se joindront en une seule qui ira vers le Pacifique.

Par suite de la mort du roi Léopold, l'exécution de l'Empereur et de l'Impératrice a été arrêtée soudainement, et leurs majestés sont revenues immédiatement au palais de Chapultepec où elles restèrent [illegible] les démonstrations publiques qui avaient été préparées en leur honneur.

Une lettre du Mexique dit qu'une compagnie s'est formée en Toscane avec un capital d'un million de francs, pour envoyer des émigrants italiens dans le nouvel empire. Il a déjà envoyé dans le département de la Vera Cruz. Une portion de l'argent est arrivée et des acquisitions de terre ont été faites.

Les journaux de l'intérieur du Mexique sont remplis de bulletins sur le mouvement des troupes envoyées à la poursuite des guérillas. Toute cette région bornée par Zacatecas, San Luis, Saltillo et Chihuahua était dans un état continuel de fermentation. Le revers sur le Pacifique, surtout dans le voisinage d'Acapulco, était occupé par les troupes indigènes, organisées par le général Alvarez. Un bataillon de 500 auxiliaires avec quelques pièces d'artillerie, dans un mouvement combiné, a éprouvé une sérieuse défaite, et ne s'était pas encore remis [illegible] seconde fois.

Les journaux mexicains contiennent plusieurs exemples des exécutions sommaires de guérillas, conformément au décret de l'empereur, et cette rigueur avait [illegible] L'espoir d'un pays du plus grande tranquillité qu'à aucune époque depuis l'organisation du gouvernement impérial.

Les aventuriers étrangers sont tous rentrés dans la capitale au retour de l'empereur et de l'impératrice, et toute la cour devait prendre le deuil.

Le travail sur la ligne de Vera-Cruz par El Paso del Macho progressait rapidement, et tous les employés, officiers ingénieurs et surveillants, sont travailleurs, se portaient bien.

NOUVELLES DE PORTO RICO

Tremblement de terre à Caracas.

Par le steamer espagnol de la malle, venu de Cadix à la Havane, nous avons des nouvelles des Antilles espagnoles du 12. Le steamer de guerre espagnol Isabel la Catolica, avait apporté à Porto Rico la nouvelle suivante: Le Boletin Mercantil confirme la destruction de la ville de Caracas par un tremblement de terre qui s'est fait sentir le 15 sur toute la côte nord, et les oscillations ont été de l'est à l'ouest.

Nouvelles par l'Ouest.

Dans les journaux de St Louis du 17, nous trouvons les dépêches additionnelles qui suivent:

Arrestation de Mosby.

New York, 16 janv.—Le guérilla colonel Mosby a été arrêté à Leesburg. Il y a quelques jours, par ordre du général Ayre commandant de place à Manchester. La cause de cette arrestation n'est pas connue.

Scandale.

Indianapolis, Ind. 16—Un nommé Evans, de Bedford, ministre de l'évangile, ex-professeur à l'Université chrétienne du nord ouest de cette ville, électeur sur le ticket républicain pour le district dans la dernière campagne présidentielle, et auteur d'un certain livre populaire intitulé: "Les ministres planteurs de l'Ouest" vient d'être disgracié. Il était parti de Bedford en compagnie de la femme de Thos Johnson et à l'hôtel Jones, à Greencastle, où il s'était fait inscrire sous le nom d'un autre et sa dame, il a été surpris en flagrant délit avec la dame pécheresse. L'affaire a causé un terrible bruit à Lawrence et Evans a été expulsé de l'église. Quant à Johnson, il a demandé immédiatement un divorce. Evans était lui même marié et avait plusieurs enfants. Jusqu'alors il avait joui d'une bonne réputation.

Ecoles de couleur dans le Maryland.

Washington, 15.—Les propriétaires d'une bâtisse, où l'on tenait une école pour les enfants d'affranchis, à Wyaisville, ayant notifié au maître de l'établissement qu'il fallait la fermer, attendu que les lois du Maryland prohibent l'éducation des enfants de couleur, le professeur a soumis l'affaire au général Howard, commissaire des affranchis, qui a répondu au professeur qu'il pouvait continuer ses classes comme auparavant.

Atlanta, 16.—Aaron Berkley, un prêcheur de couleur, qui avait été condamné à un an d'emprisonnement au pénitencier pour langage séditieux adressé aux affranchis, a été relâché sur parole par ordre du secrétaire Stanton.

On dit que le général Hardee doit être nommé président du chemin de fer de Selma et Meridian.

Le surintendant du chemin Central de Georgie rapporte que les dépenses de cette ligne sont de beaucoup au-dessus des recettes et que la voie est dans un état pitoyable, impraticable même en plusieurs endroits.

Deux orateurs Tennesséens.

Nashville, 16.—Dans un débat à la Chambre, sur le bill qui accorde aux nègres les droits civils, M. Steele, de Marshall, a dit à M. Arnell, qui était un [illegible] gouvernement [illegible] qu'il avait voté son discours à Charles Sumner; et qu'il aurait de la présenter au Congrès et non dans la [illegible] du Tennessee; et que Arnell était [illegible] M. Steele a fini par dire que Arnell était un rebelle, que son exagération de marquait au [illegible] de la rébellion. Le démenti a été donné, et la Chambre s'est ajournée en grande confusion.

Machine infernale.

New York, 16.—Le juge Field, de la Californie, a reçu par l'Express de [illegible] une petite boîte, avec une adresse suspecte, venue de San Francisco par la dernière steamer. N'ayant [illegible] boîte [illegible] précaution en présence du juge Lake qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Législature du Kentucky.

Résolution contre un Membre radical du Congrès.

Le Kentucky n'a plus que des personnes pleyres.

Mariage de Mme Stephen H. Douglas.

CONVENTION DE CIGARIERS A NEW-YORK.

Douaniers sur la frontière du Canada.

SAISIE DE NAVIRE A NEW-YORK.

Saisie de navire à Philadelphie.

Discussion du Sénat sur le Bureau des affranchis.

On demande le droit de suffrage pour les femmes.

Opinion de M. Brooks à ce sujet.

Une nouvelle série de résolutions à la Chambre.

Colonisation de nègres au Texas.

Un ouvre emprisonnement sur ceux de [illegible]. Le tout à propos d'un nègre condamné.

AFFAIRES DU PARAGUAY.

Le Cumberland de Nashville pour la Nouvelle-Orléans.

Chargement du navire suspect Meteor.

PÉTITION POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES.

Coupons contrefaits et payés.

Marchés de New York et de l'Ouest.

OR ET COTON.

Rapport en faveur de l'Amendement constitutionnel.

LE SÉNAT PLUS RADICAL QUE LA CHAMBRE.

Louisville, 24.—Tabac, hausse de 50c. sur les qualités communes.—Farine $4 80—maïs 55—avoine 48 c.—Foin, $13—Mess porc, $29. Les côtes épaules 15 c.—lard 19 c.—jambons 24c.—sans doux en tierçons 18 c.—Whiskey $2 24.

New York, 24.—On fait des efforts pour que la compagnie d'assurance Columbienne puisse reprendre ses affaires.

Le département de la marine est informé que le Shenandoah est attendu avant peu à Liverpool.

Cincinnati, 24.—Une dépêche dit que 300 barils d'huile non raffinée sont arrivés de Crockaboo par la rivière Cumberland.

Une résolution présentée à la Législature du Kentucky enjoint à Green Clay Smith de résigner comme membre du Congrès comme étant un républicanisme radical.

Presque toutes les troupes blanches ont été retirées du Kentucky qui n'a maintenant que des garnisons nègres.

Quarante puits d'huile sont maintenant en opération dans le comté de Barren, Kentucky.

Washington, 24.—Mme Stephens A. Douglas s'est mariée hier soir au major Robert Williams.

La convention nationale des soldats et marins a adopté une pétition qui demande au Congrès d'élever les pensions des simples soldats à $15 par mois.

New York, 24.—Les fabricants de cigares ont eu un meeting pour demander au Congrès de réduire la taxe sur les cigares du pays et de l'augmenter sur les cigares d'importation étrangère.

Les commissaires des douanes ont ordonné l'augmentation du nombre des officiers employés sur la frontière canadienne pour empêcher la contrebande, qui tend à se multiplier, parce que le St Laurent est gelé.

Pittsburg, 24.—La rivière est stationnaire avec 9 pieds 6 pouces d'eau à la marque du pont.

New York, 24.—Un navire marchand suspect d'être destiné au service chilien a été saisi sur les représentations du consul espagnol.

On ne fait rien dans Wall street. Le marché monétaire est facile à 5 à 6. Les actions sont en baisse.—Les fonds du gouvernement sont bien tenus.

Washington, 24.—La Cour Suprême a affirmé le décret de condamnation du navire anglais Admiral, avec une cargaison de sel et de charbon, qui a été capturé par le steamer des Etats-Unis Alabama le 16 décembre 1861 et emmené à Philadelphie comme prise.

Philadelphie, 24.—L'hon. Oswald Thompson, juge de la Cour des Common Pleas, est mort hier de paralysie.

New-York, 24.—Le steamer à hélice Meteor a été saisi sur la demande du consul espagnol qui le soupçonne d'être destiné au service du Chili.

Utica, 24.—L'immense machine du moulin de coton à vapeur d'Utica est tombée en pièces ce matin avec un fracas et une secousse, et il n'opèrera probablement plus de tout l'hiver.

Nashville, 24.—Le bill du témoignage des nègres a subi une seconde lecture à la chambre par 36 contre 33.

Washington, 24.—Sénat.—Mr. Saulsbury du Delaware a fait un discours en opposition à l'augmentation du pouvoir du Bureau des Affranchis.

M. Fessenden du Maine, en répliquant a dit que la guerre ne serait jamais arrivée si les démocrates n'eussent pas donné des encouragements aux agressions du Sud.

Pendant la discussion M. Henderson a présenté une résolution jointe pour amender la constitution de manière à empêcher tout Etat de retirer la franchise électorale pour raison de couleur.

La Chambre a repris en considération l'amendement constitutionnel sur la base de la représentation.

M. Brooks, de New York, a fait lire une pétition de Susan B. Anthony, demandant que le droit de suffrage soit accordé aux femmes.

M. Stevens a demandé à M. Brooks s'il était en faveur de cette mesure.

M. Brooks a répondu qu'il le serait si l'on permettait aux nègres de voter, attendu qu'il estime par dessus tout en couleur et les femmes, et les préfère aux nègres. Des bruyants applaudissements ont éclaté aux galeries.

Une série de résolutions a été référée au comité sur la reconstruction, elles s'opposent à la doctrine du droit des Etats, et nient le droit de sécession; en outre, elles réclament dont le disposer de tout le territoire du Texas en faveur de la population de couleur afin de séparer les deux races.

Wilmington, 24.—La cour du comté de Sampson ayant condamné un nègre à la servitude en faveur de celui qui acquitterait son amende, pour avoir menacé d'un pistolet une femme blanche, le maire Wickersham a fait arrêter tout ceux qui ont participé à ce jugement.

New York, 24.—On rapporte que le colonel O'Mahoney a l'intention de partir sous peu pour Paris.

On dit que le Steamship Fort Morgan, qui a pris dernièrement le nom de Cuba, est parti pour Baltimore, dans des circonstances qui font supposer qu'il est armé en croiseur fénian.

Des lettres de Rio Janeiro disent que le général Lopez continue à résister à la marche des troupes alliées sur la rivière du Paraguay; mais qu'il n'a pas suffisamment de marins pour les navires de guerre. On rapportait qu'il avait fait emprisonner les consuls d'Espagne et de la République Argentine, mais l'on n'en connait pas les motifs.

Les Brésiliens craignent que leurs alliés de l'Uruguay et de la République Argentine fassent la cause du Paraguay dans un moment ou dans l'autre.

Montréal, 24.—Le Bureau du Commerce a passé une résolution pour élargir le canal Welland dans la mesure du canal St Laurent.

Trenton, N. J. 24.—Les résolutions jointes sur l'amendement constitutionnel ont passé au Sénat par 13 contre 8.

Passe du Sud-Ouest, 24.—Le Magnolia qui vient de l'Ouest rapporte que tout est tranquille à Bagdad.—Le Tartar est en dedans de la barre.

Les steamers Tartar et Magnolia sont tous deux partis pour la ville.

24.—Les navires anglais Crusader, venant de Liverpool, la barque espagnole Tamaulipas, de Matamoras, et le brick Mary White, de Galveston sont en dedans de la barre, attendant la vapeur.

Le vapeur Empire expédié pour la mer n'a pas encore passé la barre.

Le Leviathan est arrivé ce matin de la ville avec un navire à sa remorque.

Les bateaux Rio Grande, Switzerland et Holly Rock sont en dehors.

Vent frais du Sud-Est. Il y a encore beaucoup de brouillards sur la barre.

6 P. M.—Le navire Crusader, le brick Mary White, la goélette Talesman, la barque Tamaulipas et le brick Rival sont partis ce soir pour gagner la ville.

Les vapeurs Rapidan et Thames ont pris la mer à 5 30.

Le navire anglais Tom Foster est sur la barre. Les barques anglaises Anna Decothea et T. Barrow Knoop sont à l'ancre au dedans.

Il n'y a rien d'autre en vue. Le brouillard est épais.

Louisville, 24.—Coton inactif à 45c sans pour 20; saindoux en tierçons 18c. épaules et côtes [illegible]; jambons 24; maïs 55 à 60; avoine 45; farine $7.—Tabac en feuilles; baisse de 50c sur le tabac inférieur, Ventes 184 boucauts.—Whisky $2 26.

Nashville, 24.—Le vapeur Cumberland est parti aujourd'hui avec 550 balles de coton et un grand nombre de passagers pour la Nouvelle-Orléans.

Cincinnati, 24.—Farine $7 60—Maïs, baissé de 1 c. et l'avoine de 1 1/2 c.—Coton 45. Whisky $2 28 1/2—Cochons $11 50—Saindoux 17 1/2c.

New York, 24.—De grands efforts sont faits par le gouverneur Andrews du Massachusetts et par Newyork et Chesto pour obtenir la levée de la saisie du Steamer Meteor. Ils croient que le caractère du navire est le contraire de ce qu'il a été dit.

Les agents officiels ne doutant pas cependant qu'il ne soit destiné à croiser pour le Chili comme corsaire. On a trouvé à bord de gros madriers qu'on suppose embarqués tout exprès pour monter une pièce de 300 qu'il devait prendre avant de partir, s'il faut s'en rapporter aux informations de l'avocat du district.

Le vapeur Scotia a pris $333,000 en or pour l'Europe aujourd'hui.

Washington, 24.—Sénat.—M. Brown a présenté une pétition pour un amendement à la Constitution dans le but d'avoir le droit de suffrage pour les femmes.

M. McDougal a parlé contre l'agrandissement des pouvoirs du bureau des affranchis.

New York, 24.—Une dépêche à la Tribune dit que le trésor a payé depuis peu de jours, cinq coupons d'intérêt contrefaits. On prend des mesures pour découvrir l'auteur de la fraude.

New York, 24.—Le coton a clos à 50 c. pour le middling, farine $7 85, avoine au cours, 18 L'or est coté à 139 1/2.

Le correspondant du Commercial, à Washington, dit que le comité des voies et moyens a fait échouer le bill de Morrill. Le bill de rappel ne sera pas probablement remis en discussion. L'appui du Congrès sera urgent, est M. McCulloch compte sur le succès de son emprunt à l'étranger pour mettre à exécution son projet de reprise de paiement en espèces.

Le correspondant ajoute que la commission pour la reconstruction de l'Union a résolu de faire un rapport favorable à l'amendement constitutionnel qui accorde au Congrès le droit de réglementer les franchises électorales dans les Etats.

Washington, 24, Sénat.—M. Davis a fait la motion d'effacer cette partie du bill du Bureau des Affranchis, qui confirme les titres accordés par le général Sherman aux affranchis, sur les terres du Sea Island, durant l'espace de trois ans. M. Davis s'oppose du reste à toute la teneur du bill.

Le Sénat s'est prononcé contre la motion de M. Davis, par un vote de 37 contre 10.

Ce membre a alors proposé d'effacer dans le bill cette partie qui a trait à l'achat des terres pour les affranchis. Le Sénat s'est prononcé contre. Puis M. Davis a offert un amendement restreignant les pouvoirs du bureau des affranchis aux limites des districts où les rebelles ne sont pas en vigueur. Rejeté encore par le Sénat.

M. McDougall a offert de substituer un bill en lier, au moyen bill portant que le Président soit autorisé à mettre à exécution les lois existantes en faveur des affranchis, et d'employer à cet effet la force armée.

La Chambre a repris en considération la résolution commune proposant un amendement à la Constitution sur la base de la représentation.

M. Lawrence, de l'Ohio, a parlé en faveur de son amendement qui établit une égalité parmi les votants de chaque Etat.

Loterie de Madrid.—Les journaux de la Havane disent que le lot de $300,000 de la loterie de Madrid a été gagné par six employés de la Douane à Matanzas, île de Cuba.

Opéra italien.—Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir que la troupe italienne donne le dernier chef d'œuvre de Verdi, Un bal masqué. La pièce a été montée avec tout le soin possible pour donner un grand éclat à la mise en scène.

Madame Ghioni chantera le rôle d'Amelia, Mme Petit Strakosch celui de la sorcière et Mlle Carossa celui du page. MM. Massimiliani, Marra et Gnoli rempliront les premiers rôles.

BULLETIN EUROPÉEN.

FRANCE

Les principales préoccupations sont pour les affaires d'Amérique. S'il est faux en croire un bruit dont on écho se retrouve dans les journaux anglais, M. de Montholon aurait envoyé au gouvernement français un de ses Attachés pour de mander des instructions au cas où l'on donnerait une suite effective à la demande de quelques membres du Congrès qui insistent pour que le gouvernement fédéral invite la France à quitter le plus tôt possible le Mexique. Mais La France dément ce bruit, elle y est sans doute autorisée.

Le Conseil impérial de l'Instruction publique, prononçant sur l'appel des étudiants, a confirmé la décision du Conseil académique qui en exclut cinq étudiants, quatre en médecine, deux en droit. Le conseil impérial a de plus exclu de toutes les Académies de l'empire, pendant deux ans, trois des étudiants en médecine et les deux étudiants en droit; et le quatrième étudiant en médecine pendant un an. Il a ajouté l'exclusion à deux ans l'exclusion de l'Académie de Paris prononcée contre l'étudiant en médecine Regnard.

Les cours des facultés de droit et de médecine se sont rouverts à Paris. Malgré la confirmation du jugement du conseil académique par le conseil supérieur de l'instruction, il n'y a pas eu de manifestation au quartier latin. Il est vrai que des précautions exceptionnelles avaient été prises. Il y avait un grand déploiement de sergents de ville autour des écoles et l'on exigeait des élèves, avant leur entrée dans les salles d'études, le dépôt non-seulement de leurs cartes d'admission, mais encore de leurs bulletins d'inscription. Le petit nombre de ceux qui se sont soumis à ces mesures a écouté les leçons avec calme, les autres se sont retirés sans causer le moindre désordre.

Une note insérée au Moniteur, confirme la dénonciation du traité d'extradition avec l'Angleterre. On remarque que cette note contraste purement et simplement que le traité était inefficace, dans cette note que pour quelles causes. Le Journal officiel ne reproduit aucun des griefs invoqués par la Gazette des Tribunaux contre la magistrature anglaise, et il ne nous dit pas tout plus si la France s'est montrée plus facile que l'Angleterre pour l'exécution du traité. Le principe d'extradition est-il définitive ment abandonné?

Il y a eu ce moment à Paris une légère recrudescence du choléra; on fait remarquer que ces nouvelles rechutes du fléau se produisent en général trois mois après la première apparition. Ce qui a donné lieu à cette remarque, c'est l'avis assez juste, que la recrudescence du moins, dont le fléau, et qu'après tout, les personnes qui doivent être naturellement prémunies contre une maladie qui n'est point bravée de longtemps.

Le Times nous donne un nouveau sujet d'étonnement. Voici ce que nous lisons dans une correspondance de Londres:

"On a beaucoup remarqué un article concernant le Times à la politique extérieure de la France. Le journal anglais invite très-franchement la France à absorber la Belgique, en conseillant que la Belgique elle-même ne peut que profiter matériellement de ce changement, auquel elle ne perdrait que l'indépendance d'un peuple est en jouit son langage national, et en devenant de plus en plus français d'habitudes et d'idées."

Les partis politiques ajoute la feuille anglaise, sont, quant à présent, hostiles à l'annexion; mais la population laborieuse l'accepterait volontiers, et la classe industrielle la désire par la raison toute simple qu'elle ouvrirait à ses produits la France et ses colonies.

Ce n'est pas la première fois que le Times soulève cette question délicate. Il l'avait provoquée, caressée et livrée à trois reprises différentes aux méditations des peuples et des cabinets au moment où les puissances occidentales ont voulu se mettre entre la Prusse et contre la Russie en faveur de la Pologne.

Tout ce qu'on peut voir au fond de son article, c'est qu'il a l'air de combattre les journaux de M. de Bismarck tout en abondant dans le même sens. Ces journaux, en effet, admettraient volontiers l'annexion de la Belgique à la France, à la condition que l'empereur Napoléon laissât à M. de Bismarck carte blanche en Allemagne. Le Times serait-il donc tout prêt à sacrifier la confédération germanique aux convoitises de la Prusse?

GRANDE BRETAGNE

La résiliation du traité d'extradition entre la France et l'Angleterre a produit à Londres une sensation assez désagréable. Le voisinage des deux pays, la facilité d'un transport rapide, font craindre que les criminels attirés par les chances de ce traité, ne puissent trop aisément, une fois ce traité disparu, échapper à la répression. Si les ports français deviennent le refuge des criminels anglais, par contre, l'Angleterre et Londres principalement, devront s'attendre aussi à voir affluer tous ceux qui fuient la justice. On trouve en outre que les motifs de la cessation de ce traité, tels que les a donnés le Moniteur, sont très vagues, et, faute de griefs spéciaux exprimés dans l'article du journal officiel, on se laisse aller à toutes sortes de conjectures. On veut absolument qu'il existe dans l'esprit du gouvernement français une arrière pensée. Un traité d'extradition est de toute nécessité, mais dit-on, le gouvernement français aurait voulu introduire, dans un nouveau projet qui serait présenté, des clauses relatives aux délits politiques, tandis que cela n'a jamais été dans ses intentions.

Le gouvernement anglais vient enfin de faire ce pas. Nous apprenons que M Russell Gurney, membre du parlement, a consenti à faire partie de la commission royale d'enquête pour la Jamaïque. Jusqu'à présent, cette commission se compose de deux personnes. Le secrétaire, M Roundell, parti avec sir Henry Storks, et M Gurney qui vient d'être nommé. Sir Henry Storks, gouverneur, par intérim, de la Jamaïque, est en dehors de la commission dont il doit seulement protéger les travaux, puisqu'on lui a même dénié le droit de la présidence. Une commission de deux membres, dont un secrétaire, c'est bien peu. Mais si, outre la nomination de chacun des membres, le gouvernement met autant d'intervalle, le fait qui doivent être l'objet de l'enquête auront le temps d'être oubliés.

ESPAGNE

Le 22 décembre, les Cortès, ont été ouvertes par la reine Isabelle. Dans le discours qu'elle a lu, un paragraphe spécial est naturellement consacré au conflit hispano-chilien, mais il est singulièrement obscur et réservé. "Mon gouvernement, y est-il dit, vous rendra compte, en temps opportun, de la marche de la guerre, et des négociations auxquelles elle devra donner lieu." Il s'agit évidemment dans ces dernières mots des bons offices offerts par la France et par l'Angleterre, et acceptés par le cabinet de Madrid; mais le discours royal aurait pu s'expliquer plus ouvertement à cet égard, et c'est en tout cas un assez étrange commentaire à ces aspirations vers la paix dont parle la reine, que l'annonce faite aujourd'hui même par la Correspondencia du départ de trois nouvelles frégates pour le Pacifique. Cependant, il convient de noter que les gouvernements espagnols ont un devoir répondre à toute idée de conquête, et qu'on se contentant la conclusion récente d'un traité de paix et de reconnaissance.

avec le gouvernement de San-Salvador, il protestent solennellement de leur désir de respecter l'indépendance des Etats américains établis au lieu et place des anciennes colonies de l'Espagne.

Dans un autre passage, la reine Isabelle fait violence à ses sentiments, comme, en rappelant la reconnaissance du royaume d'Italie, qui a excité une si vive émotion au sein du parti clérical de la Péninsule. Il est vrai qu'elle a désormais en ajoutant qu'elle est sans sa dissimulation en rien sa ferme résolution d'avoir l'œil sur les droits appartenant au Saint-Siège; mais que peut aujourd'hui l'Espagne sur l'avenir du gouvernement romain et sur les destinées de l'Italie?

Le reste du discours a porté sur les questions intérieures, et notamment sur la question financière, qui est, on le sait, une des plaies saignantes de la monarchie espagnole. Le cabinet O'Donnell fait, en terminant, dire à la reine qu'il est plein de confiance, qu'il ne s'alarme nullement de l'attitude des partis, qu'il est sûr de triompher de toutes les difficultés dans la limite des votes législatifs, que, de concert avec l'opinion indiquée représentée dans les deux assemblées législatives, il suivra une politique libérale sans faiblesse, il réalisera ses intentions avec constance et fermeté.

BELGIQUE

Les ministres, pour laisser au roi toute sa liberté d'action, ont donné leur démission collective, mais le roi a immédiatement invité chacun d'eux à les voir reprendre leurs fonctions, et ils se sont empressés d'obtempérer à ce vœu.

LEGISLATURE.

SÉNAT.—Séance du 24 janvier.

Le Sénat est appelé à l'ordre par le lieut. gouverneur. Un quorum est présent. Lecture est faite du journal qui est approuvé.

M. Kenner donne son opinion sur les affaires une forme de la dernière session.—Sa conviction est que c'est une nouvelle session et que toutes les affaires doivent être prises à nouveau. Dans ces vues, il demande la permission de présenter l'acte No 89 de la dernière session qui avait été lu à l'ordre du jour comme un nouveau bill et obtient la suspension du règlement. L'acte subit ainsi la première et la seconde lecture et est référé au comité judiciaire.

L'acte relatif à l'incorporation des sociétés d'un bateau a peurs avec un capital d'un [illegible] de piastres, pour entreprendre les affaires de courtage et de commission.

M. Mohan présente une résolution ordonnant une élection pour les officiers municipaux de cette ville qui est jugée d'un prochain ordre du jour.

M. Mohan explique qu'il est fort important pour la ville et pour l'Etat que les élections soient lieu le second lundi de mars, afin de décider la question de savoir si le chemin de fer de Jackson doit rester sous le contrôle du maire actuel, et être vendu pour les capitalistes étrangers.

Un bill présenté par M. Palfrey et adopté au moyen d'une suspension du règlement. Cet acte autorise le juri de police de la paroisse Ste Marie à réduire les warrants de police à cinq warrants.

M. Gordon présente un acte pour autoriser la vente ou le louage à bail du nouveau canal à l'Etat; le deux fois et référé.

D'autres bills amenant la veille subissent la procédure de la seconde lecture et sont référés.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS

La Chambre est appelée à l'ordre à midi, sous la présidence de l'Hon. D. S. Cage. 74 membres répondent à l'appel.

Les membres dont les noms suivent sont nommés membres d'un comité sur la résolution de M. Walker, relative à la dispense de paiement pour les esclaves émancipés et autres propriétés détruites par la guerre.

M. Walker, président, MM. Tucker, Kenner, Sinnott, McConnell, Halsey, Fenner, Gates, Montgomery et Scott.

M. Estiss présente une résolution jointe pour nommer un comité spécial des deux Chambres pour faire un rapport sur tous changements jugés nécessaires à la Constitution de 1864 et pour que toutes les amendements proposés soient référés à ce comité.

M. Estiss remarque qu'il s'abstient de discuter les mérites de la question de convention, parce que sa résolution est adoptée toute discussion à cet égard devient inutile.

M. Jonas propose le dépôt de la résolution sur le bureau. Il dit que l'objet du Représentant d'Orléans est d'éviter sur cette matière toutes questions directes auxquelles nous ceux qui sont présents pourraient répondre.

M. Tucker pense que c'est le devoir de la Législature dans cette session, d'adopter un acte pour convoquer une convention, cette mesure est requise par les intérêts les plus importants et les plus importants de l'Etat.

M. Thiennenot est en faveur de la convention d'une convention, mais il pense qu'il faut droit consulter préalablement le peuple sur la question de savoir s'il veut qu'une convention travaille à une Constitution nouvelle.

M. Elam dit que le comité serait nommé seulement dans le but de préférer en considération les changements qui pourraient être proposés.

Le Représentant de St-Mary, M. Tucker, a dit que la Constitution de 1864 n'était pas obligatoire pour le peuple de la Louisiane. S'il en est ainsi, nous n'avons aucun droit aux siéger dans cette Chambre, et il ne faut pas en doute la Constitution de 1864 sur le peuple de la Louisiane au Etats-Unis.

Quant à lui, il était d'avis de convoquer une convention, mais il doutait que l'Etat fût admis dans l'Union.

M. McConnell pense qu'il faut ajourner la question jusqu'à ce qu'on ait reçu de Washington des informations plus précises. Il parle des prétentions de MM Hahn et Cutler à occuper des sièges dans le Sénat des Etats-Unis, et rapporte que sur 5000 votants à la Nlle Orléans, 500 seulement, pouvaient, à la rigueur, être regardés comme des électeurs légaux.

Une motion de déposer sur le bureau la résolution du représentant d'Orléans est rejetée.

Un substitut présenté par M. Jonas, pour que tous les changements proposés à la Constitution de 1864 soient référés au comité de la Chambre sur les amendements constitutionnels avant été référé, M. McConnell présente sa démission de président du dit comité, et sa démission est acceptée.

Sur motion de M. Fenner la Chambre s'ajourne à jeudi à midi (aujourd'hui).

Qu'on l'essaie.—Tout ce que demande M. J. Pyle, de New-York, fabricant de savon O. K., c'est qu'on l'essaie. Il ne coûte pas cher, et M. Pyle est certain d'avance qu'on en sera satisfait. C'est un savon à tout usage, et les ménagères savent déjà ce qu'il vaut. On le recommande non-seulement aux familles, mais aux maîtres d'hôtel à bord des navires et des steamers, aux imprimeurs, aux mécaniciens, à tous ceux qui ont besoin de potasse pour enlever les taches de graisse, d'huile ou d'encre. Néanmoins il convient spécialement aux blanchisseuses.—Le savon O. K. est en vente dans les principales groceries. Dépôt chez A. D. Grieff, à l'angle des rues Bienville et Vieille Levée.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 24 janvier 1866.

Nous n'avons à constater aucun changement important. Bien que les ventes se soient élevées à 2,850 balles contre 1,500 hier, elles n'ajouteront guère à la quantité de change étranger si aucun signe.

L'or est resté fort calme, mais les détenteurs en ont exigé davantage par suite des avis plus encourageants de New-York. Les principales transactions annoncées sont: $5,000 à 139 1/4—$10,000 à 139 3/8; $1,500, $4,000, en deux lots—$3,000 et $9,000 en deux à 139 1/2; $1,000 à 139 1/4 [illegible]; le tout cloture, à la clôture, de 139 à 139 1/2 contre 139 à 139 1/2 hier soir. $1,500 en demi piastres américaines se sont vendues à 133 1/2 et $750, en deux lots, à 135—cours d'achat et de vente des courtiers pour de faibles sommes. Les courtiers ne donnent que 132 des petits montants à payer à leurs bureaux. Quelques détenteurs exigent encore 136. Les piastres mexicaines sont échangées pour l'or au pair, ou, quand on les veut, pour de la monnaie courante, rapportant une fraction du moins que l'or.

Le change étranger a été plus ferme, mais peu recherché. Les ventes de sterling embrassent une somme ordinaire, en une traite commissionnel, à 146; 1,000 livres de bon clear à 147; 3,000 à 147 1/4; 3,000 à 147 1/2; 4,000 à 147 1/2 et 148; 1,000 à 148; 3,000 à 148 1/4; 7,000 à 8,000 à 148 1/8 à 148 1/4; 7,000 (3800 et 4000) à 148 1/2, taux extrême pour le premier choix.—150,000 francs (50,000, 20,000 et 80,000) en clean, ge commercial se sont vendus à 3.85; 155,000 (50,000, 30,000 et 75,000) à 3.82 1/2; 100,000 (30,000, 100,000, 100,000 et 150,000) à 3.80. Les tireurs ont eu l'avantage, mais la hausse des taux antérieurs, guère à changer nos cours qui sont maintenant de 145 à 146 le sterling en traite commerciale, 146 1/2 à 147 1/2 les bonnes clean et 147 1/2 à 148 et 148 1/2 le No 1 premier choix. Les francs peuvent être cotés, comme auparavant, à 3.85 à 3.80 le commercial. Les banquiers tiennent le sterling à 150 et les francs à 3.76 1/4.

La quantité de change américain est encore faible et le marché est beaucoup plus ferme. Bref l'ouverture, les banques ont tiré le taux des checks sur New York à 1/2 à 3/4 pour cent d'escompte et, à la clôture, elles tendaient à 1/2. Les transactions du dehors embrassent $10,000 à vue sur New York à 1 pour cent d'escompte, $10,000 à 15/16; $73,000 (25,000 en deux montants, 20,000 et 30,000) à 7/8, $70,000 à 7/8 à 3/4, $50,000 (10,000, 25,000, 30,000 et 20,000) à 3/4, $10,000, à un jour de vue, à 1; $25,000, à trois jours, à 1; $10,000, à dix jours, 1 1/2, une somme ordinaire, à trente jours à 2 3/4. Les ventes de change à vue ont en leu lieu, à 1 1/8 à 7/8.

Les actions ont encore manqué d'acheteurs. La seule transaction annoncée a été de 50 actions de la Banque de l'Union à $47 50—Il ne s'est point vendu de bons de la ville, ils sont cotés à 87 1/2 à 88 les consolidés et 79 à 80 les échangeables en faveur de chemin de fer.

$17,000 de la Banque de la Louisiane se sont vendues à 50 1/2 cents à la piastre et quelques billets de la Banque de l'Etat de la Louisiane à 73 à 75. Nous cotons encore les billets de banque comme suit:

Banque de la Louisiane, 48 à 49, et 50 à 51 cents à la piastre

Banque de l'Etat de la Louisiane, 63 à 70, et 72 1/2 à 75

Banque des Marchands, 70 à 73, et 75 à 77 1/2.

Banque du Crescent, 80 à 82, et 83 à 85

Banque de l'Union, 80 à 82, et 83 à 85.

Banque de la Nlle-Orléans, 82 à 83, et 85 à 88.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Mercredi soir, 24 janvier 1866.

Coton.—Les avis de New York, étant d'une nature décourageante, le marché a ouvert ce matin avec une demande qui, malgré la nouvelle amélioration opérée dans le change étranger, a été modérée et accompagnée de réclamations ayant pour objet l'obtention de concessions que, malgré tout, les facteurs n'ont point voulu faire. A une heure plus avancée, cependant, ces derniers ont aidé nombre des dispositions à faire plus librement face aux demandes, et il en est résulté qu'à la clôture des affaires, les ventes avaient atteint un montant de 2850 balles, prises par quinze courtiers, à des prix irréguliers et qui, pour la plupart, s'alignent avec les chiffres les moins élevés des prix d'hier. Tout en faisant remarquer que quelques personnes qui en achetées du low middling à 45 cts, tandis que quelques autres ont payé du middling à 47 cts, Pour réussir, nous modifions nos cotes et les reproduisons comme, suit: ordinary 37 à 40 cts, le good ordinary 41 à 44, le low middling — à 46 et le middling — à 48. Il s'est fait quelques demandes de low middling, bon style et cependant, à 46 cts, mais on n'a pu en trouver on a aussi essayé, mais en vain, d'acheter du good ordinary à 44 cts. Par contre, une lisse composée de coton de cette dernière qualité s'est vendue à 43 1/2 c et des strictement good ordinary à low middling à 45 cts.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er. sept. 1865	balles	63939
Reçu aujourd'hui	2105	
précédemment	445596	
		447701
		531530
Expédié aujourd'hui	5060	
précédemment	347502	
		350822
Stock en mains à bord de navires non expédiés		180208

Les expéditions comprennent 1781 balles pour le Havre, 345 pour New York. 1813 pour Liverpool, et 1039 pour Boston.

Sucre et mélasse.—Les approvisionnements de ces deux articles étant faibles, et il n'y en a que très peu en première mains et acceptables au pouvoir de commerçants. Dans la matinée, la pluie a interrompu le cours des affaires au débarcadère, de sorte que les ventes se sont bornées à 100 boucauts de sucre écoulés aux prix suivants: fair 13 3/4 cts, fully fair 14 1/2 à 14 3/4, prime 15 3/4 et blanc clarifié 17 cts la livre. Divers petits lots de mélasse en sont vendus à 80 cts pour la bonne, 85 pour la prime et la qualité de choix 95 cts le gallon. 40 barils de mélasse seulement, ont été reçus depuis hier. Pas de sucre.

Produits de l'Ouest et provisions.—Le mouvement habituel a été interrompu, dans la matinée, par le mauvais temps, mais plus tard, le temps s'étant mis au beau, il s'est fait des affaires locales assez soutenues aux prix antérieurs.

Farine.—Le stock de farine a été de beaucoup réduit durant le mois dernier. La demande n'est cependant que locale et les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3300 barils écoulés aux prix suivants: fine à $7, $7 25 et $7 50, commune $8 75, bonne extra à $9 50 et $9 75 et extra de choix $13 le baril.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 24 janvier.

Arrivages—67 boeufs du Texas, [illegible] et 21 veaux.

Vendus—[illegible] boeufs de l'Ouest, [illegible] boeufs du Texas, [illegible] veaux d'un an, [illegible] cochons, [illegible] veaux et [illegible] vaches à lait.

A vendre—[illegible] boeufs de l'Ouest, [illegible] boeufs du Texas, [illegible] veaux d'un an, [illegible] cochons, [illegible] veaux et [illegible] vaches à lait.

Boeufs de l'Ouest, de choix, par livre net		14 à 15
do do 1re qualité, par liv. net		[illegible]
do do 2me qualité, par liv. net		[illegible]
do do 3me qualité, par liv. net		[illegible]
Boeufs du Texas, de choix, par livre net		[illegible]
do do 1re qualité, par tête		[illegible]
do do 2me qualité, par tête		[illegible]
do do 3me qualité, par tête		[illegible]
Cochons de l'Ouest, par livre gr.		[illegible]
do du pays		[illegible]
do stock, par livre		[illegible]
Moutons, en laine, par tête		[illegible]
do d'ici, par tête		[illegible]
Vaches à lait, choisies, par tête		[illegible]
Veaux, par tête		[illegible]
do de lait, par tête		[illegible]
do d'un an par tête		[illegible]

DÉCÉDÉE à Paris, le 29 décembre 1865, Mme Vve Louis Joseph PECQUET, née Olympe Colette DURCOSSE.

ATTENTION.

Vente à l'encan de [illegible] d'un terrain de valeur dans le 2me District. Le Shérif procédera aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à la vente à l'encan d'un terrain de valeur faisant face à la rue du Quartier et au Chemin du Bayou. Pour les détails et les conditions, voir aux annonces.

Tableaux à l'huile. Les MM. Montgomery, encanteurs, vendront une collection de tableaux à l'huile et de peintures originales et des copies de vieux maîtres [illegible] lundi et vendredi [illegible] [illegible]

MM. Gardner, Smith & Co., font une grande vente [illegible] d'articles de [illegible] aujourd'hui, [illegible] No 20 de la rue St-Charles, pour le [illegible]

AVIS. Une assemblée générale des actionnaires du SOUTHERN SHOE MANUFACTURING COMPANY aura lieu samedi prochain, 27 du courant, à 3 heures de l'après-midi, au bureau de M. Jacob Perrin, rue Toulouse, No 17, entre les rues Royale et Chartres. Les actionnaires sont priés d'être exacts. Nlle-Orléans, 25 janvier 1866.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. Assemblée générale extraordinaire. MM. les sociétaires sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu DIMANCHE prochain 28 janvier, à 1 heure et demie P. M. à l'Asile de la Société rue St-Anne, près Derbigny, au sujet d'affaires importantes. Messieurs les sociétaires sont priés d'être ponctuels. Par ordre du Président. G. BOUÉ, Secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. Le conseil d'administration de la société, dans sa séance du 23 de ce mois, a voté des remerciements à Messieurs Pauline et Fabre pour leur offrande à la Société Messieurs les Directeurs de l'Association du Bal. Recettes $[illegible]. Dépenses $16 80. Profit, $[illegible] qui a été versé entre les mains du Trésorier de la Société par M. A. Auge, Trésorier du Bal. Par ordre du Président, G. BOUÉ, Secrétaire.

J. L. COLE, (Ancien Juge de la Cour Suprême de la Louisiane), AVOCAT. —BUREAU— A l'angle des rues Camp et Gravier. Au-dessus de la Banque du Canal.

En débarquement du navire "Wiland", de Bordeaux— 50 caisses sardines à l'huile. [illegible] do pâtés truffés assortis. do truffes pâtés [illegible]. Et à vendre par HENRY VALETON & CO., 27, 29 et 31, Bienville.

En débarquement et à vendre par les soussignés— Vinaigre de vin, blanc en barils et en caisses. Whiskey d'Irlande et d'Ecosse. Rhum de la Jamaïque. Absinthe suisse. Kirsch do. Prunes de Bordeaux, &c. &c. HENRY VALETON & CO. 27, 29 et 31, Bienville.

TRUFFES DU PÉRIGORD—100 demi boites truffes entières No 1, [illegible] quarts boites truffes entières No 1, [illegible] demi-boites morceaux de truffes, [illegible] demi-boites pelures de truffes. En magasin et à vendre par HENRY VALETON & CO. 27, 29 et 31, Bienville.

Institutrice.—Demande de place. Une demoiselle élevée en France, parfaitement capable d'enseigner le français, la musique, la couture et tout ce qui se rattache à une éducation libérale, désire trouver une place dans une situation ou donner des leçons élémentaires d'anglais et d'allemand et fournira des certificats de ses capacités. S'adresser, par lettre, à M. M., aux bureaux de l'Abeille.

TENEUR DE LIVRES. On demande un Teneur de Livres. S'adresser à la [illegible] [illegible].

Lecture importante, CE SOIR, A SEPT HEURES ET DEMIE, Au MUSÉE D'ANATOMIE, Nos. 40 et 42 RUE St-CHARLES, Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles. Les hommes seuls seront admis.

Dispensaire et Maison de Santé DE LA RUE BARONNE, à l'angle des rues Baronne et Girod. Cet établissement, qui vient d'être considérablement agrandi, pour maintenant recevoir des malades en chambres particulières. Médecins—MM les Docteurs Trudeau et Formento. Pharmacien—M. J. A. Lamarche. Consultations de 10 h. à [illegible] h.

AVIS. Est donné par les soussignés, dûment nommés syndics des créanciers de la société Darby & Trémoulet et de la S. H. Darby & Aul. C. Trémoulet, à toutes personnes ayant des réclamations à faire contre les dits sociétés, à les faire connaître, et à tous ceux qui doivent à la succession de les payer à l'avocat des syndics. Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1866. J. H. DARBY, A. C. TRÉMOULET. No 93, rue Vieille-Levée ou premier.

MACHINE A VAPEUR A VENDRE. Une belle machine à vapeur, avec bouilloire, de la force de [illegible] chevaux et en parfait état. S'adresser rue Bienville, No 33.

En débarquement de la barque Wilhelm, de Bordeaux— VINS ROUGES. [illegible] barriques [illegible] do St Estèphe, do Palais de Léoville, do [illegible], do St Julien, do Cabernet. CHAMPAGNE. [illegible] paniers Vin Impérial. SARDINES A L'HUILE. [illegible] caisses de [illegible] Peneau, de Nantes. A vendre par P. BAILLY BLANCHARD & Co.

A [illegible] par le brick Miral, de Bordeaux— [illegible] [illegible] P. BAILLY BLANCHARD & Co.

Cochon trouvé. Est entré chez moi, hier, vers six heures du matin, un cochon. Le propriétaire peut venir le réclamer en s'adressant rue Dauphine [illegible] et en payant les frais.

AGENCE D'IMMIGRATION, 51, RUE DE L'UNION, Nlle Orléans, Louisiane. M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de la maison de commerce de [illegible] et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des contrats pour l'émigration de travailleurs, soit de l'Inde, soit de la Chine.

Bateau trouvé. Il a été trouvé dans le fleuve, au-dessus de la ville, un petit BATEAU PLAT, que le propriétaire peut venir réclamer chez M. TIBUR [illegible], au Bell Gate, six milles au-dessous de la ville, rive droite du fleuve.

A VENDRE. La belle propriété encoignure des rues Ste Anne et Tréme, avec maison à étages, en briques, contenant deux grands salons et dix chambres dont les dépendances, bain et dix chambres dans les dépendances, [illegible] Pour les conditions s'adresser à M. Rivet, coin des rues Bienville et Chartres.

Demande d'Institutrice. On demande une Institutrice capable d'enseigner le français, l'anglais et la musique. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser rue St Louis, No 61, chez Mme Montègue.

Quartier-Général, Compagnie I, District No 9, 2me Bataillon de M. R. d'Orléans, 24 janvier 1866. Conformément aux ordres spéciaux émanés du Quartier-Général du Régiment de Milice d'Orléans, les membres qui sont de 18 à 45 ans et qui demeurent dans le 9me district dans les [illegible] des rues Esplanade et Independence, jusqu'à la Levée, sont requis de se présenter au Quartier Général de la compagnie, au coin des rues Moustand et St-Ferdinand, pour s'enrôler, conformément aux instructions données. ERNEST GAUTHIER, officier enrôleur.

Cercle Français. AVIS AUX SOCIETAIRES. MM. les sociétaires sont priés de remettre au Trésorier, aujourd'hui au dernier délai, leur cotisation [illegible]. Le secrétaire.

DEMANDE DE CUISINIÈRE. On demande une CUISINIÈRE pour une famille de quinze personnes. On lui donnera de très bons gages si elle est capable et un certificat. S'adresser au No 243 de la rue du Camp.

Marchandises nouvelles chez C. A. BARRIÈRE & BROS., 135 Rue de Canal 135.

Les soussignés viennent de recevoir, par les steamers Cavalier et Alabama— Deux (2) caisses BAREGES; Une (1) caisse GRENADINES soie; Cinq (5) caisses BATISTES imprimées; Trois (3) caisses TOILES IMPRIMÉES; Deux (2) caisses PERCALES françaises; Vingt-deux (22) caisses INDIENNES anglaises, [illegible] et fonds clairs; Dix caisses (10) caisses BONNETERIE anglaise. Comprenant une grande variété de genres, des meilleures fabriques. Ces articles et le reste de notre stock, seront vendus À TRÈS BAS PRIX. C. A. BARRIÈRE & BROS.

COLLEGE DE COMMERCE ET DE TELEGRAPHIE DE BRYANT, STRATTON & CHAPMAN. Rue Carondelet, No 33, Nlle-Orléans, Lne. Les cours embrassent la calligraphie, la télégraphie, la tenue des livres, la loi commerciale, les calculs, ce qui peut être utile à l'agriculture et à la télégraphie, l'aide de banques, bureaux de télégraphe. Le droit acquis d'assister au cours de l'année dans quarante-cinq colléges. Il y a des classes du soir pour ceux qui ne peuvent y assister dans la journée. Pour plus de détails, s'adresser au bureau du collége, ou envoyer demander le journal du collège.

MM. A. V. ROMAIN ET J. GENTIL se proposent de fonder une INSTITUTION à la Nouvelle-Orléans pour un nombre limité d'Elèves. Cette Institution s'ouvrira aussitôt que le nombre demandé sera atteint. Indépendamment des Cours qui sont suivis dans les Colléges américains, il y aura un Cours préparatoire pour les jeunes gens que les parents destinent aux Universités d'Europe. Le Cours Commercial sera aussi l'objet d'une attention particulière. Pour informations plus détaillées, s'adresser à M. Romain, au bureau de MM. Titus et Gwathney. Nos [illegible] Tchoupitoulas.

DUMONTEIL & VILLERE, Négociants-Commissionnaires, COURTIERS DE MARCHANDISES, RUE FRONT-LEVÉE, No. 27. Ont toujours à vendre du riz, du sucre, du café de Rio et de la Havane, des whiskys, des eaux-de-vie françaises et américaines, des sardines, des fruits à l'eau-de-vie, des vins de toute espèce, et des produits de la Havane, etc.

Collége et Institut Militaire De l'Etat de la Louisiane. Ce Collége est ouvert depuis le 2 octobre dernier. La session de neuf mois finira le 30 juin prochain. Conditions—$150 pour toutes les dépenses de cinq mois. Le montant doit être payé d'avance. Pour plus de détails, s'adresser à D. F. BOYD, Surintendant, à Alexandrie Louisiane.

GEO. H. DUNBAR FABRICANT DE LIQUEURS, [illegible] RUE ST-LOUIS [illegible] Nlle Orléans.

Charbon de Pittsburg. Réduction de prix. Charbon de Pittsburg, de la meilleure qualité, expressément pour les familles, à $1.25 le baril, livré dans toutes les parties de la ville. Les bateaux à vapeur et les bateaux de remorque sont approvisionnés, à mon dépôt, à une piastre le baril, au bord, sans retard, à toutes les heures du jour et de la nuit. Laissez vos ordres au dépôt, à l'angle des rues Lafayette et Levée, 2me district, ou au No 6 de la rue Carondelet. D. STICKNEY.

CIGARES DE LA HAVANE. 20 MILLE cigares de différentes marques, qui viennent d'être importés par le steamer Creole, à vendre par T. SHAILER, Jr. rue Gravier, No 35.

COCOS. COCOS. 30 MILLE cocos, en débarquement de la goélette [illegible], de Baltimore, à vendre en tout ou par quantités à convenir, par T. SHAILER, Jr. rue Gravier, No 35.

AVIS AUX EMIGRANTS EUROPEENS. 100 FERMIERS trouveront à s'engager immédiatement, au No 144, rue Royale. Il leur sera fourni tout ce qui est nécessaire à l'exploitation d'une habitation, et ils recevront en paiement la moitié de la récolte. St. L. DESPUE.

OPTOMETRIE! Correction de vues anormales. Le PROFESSEUR NACK, opticien, de l'Ecole Polytechnique de Berlin (Prusse), est en ville pour quelques jours seulement et a ouvert un cabinet au No 11 de la rue Royale, à quelques portes au-dessous de la rue du Canal. Il corrige la myopie (vue courte), la presbytie (vue longue) et le strabisme (louchement), à l'aide de l'Optomètre du Docteur Graefe, de sorte que personne ne perde les yeux en très peu de temps, sans que les yeux soient exposés à la plus légère douleur. Il est recommandé par les Drs Beard, Chopin, Davis et d'autres. Dans le cabinet, il opère à la satisfaction d'une opération.

Bergasse. Bergasse. 100 BARRIQUES à vendre par J. RIVIERE & Co. Rue de la Commune Nos 70 et 72.

FUSILS! FUSILS! 200 Fusils de chasse à deux coups, qualités assorties, de $35 à $150. 300 revolvers de grandeurs assorties. 100,000 capsules "G D." 1000 sacs chevrotines et plomb ordinaires. [illegible] barils et quarts de barils poudre "Hazard", assortie. A vendre par C. H. SLOCOMB, 74, rue du Canal et 65 rue Commune.

Vieux Whisky Bourbon, de Miller. NOUS avons constamment en magasin un approvisionnement de cette célèbre marque de Vieux Whisky Bourbon. La véritable marque Chicken Cock, de la fabrique de James A. Miller, de Paris, comté de Bourbon, Kentucky, est à vendre, en lots à la convenance par MARTIN, DOLHONDE & CORB, rue Natchez, No 37.

Régiment de milice d'Orléans. QUARTIER GÉNÉRAL et Bureau d'Enrôlement, Cie I, 1er No 9. Rue de la Vieille Levée, No 154, entre les rues St Ferdinand et Moustier. F. D. TERREBONNE, Capt Co I, District No 9, 2e Bat. E. GAUDRIAN, officier enrôleur.

FEMMES DE CHAMBRE. On demande deux bonnes femmes de chambre. S'adresser au coin sud des rues Dauphine et Conti.

Marrons Marrons Marrons MARRONS DE SAVOIE. En débarquement du steamer Alabama de Liverpool, [illegible] barils marrons de première choix, à vendre par G. BORZINO, No 71 rue de la Vieille-Levée.

PATES D'ITALIE, FROMAGE, SAUCISSONS, &c. 400 caisses macaroni, vermicelle et autres pâtes assorties, 30 caisses vins d'Asti assortis, 100 do vermouth de Turin, [illegible] saucissons, [illegible] barils [illegible], 10 meules fromage Parmesan, 100 paniers figues sèches, Champignons secs, Conserves de tomates, &c. En débarquement du navire Fortuna, de Gênes, et à vendre par FIACRO FRÈRES, 84 à 86 Vieille-Levée.

EN MAGASIN. 500 paniers huile Plagnol, [illegible], [illegible] bonne frais whisky, [illegible] caisses do. A vendre par FIACRO FRÈRES, 84 à 86 Vieille-Levée.

EN DEBARQUEMENT DU STEAMER "ALABAMA," 10 boucauts fromage Gruyère, marque [illegible], 125 do fromage Tête de Maure, [illegible] do petits pots. A vendre par FIACRO FRÈRES, 84 à 86 rue Vieille Levée.

MÉDICAMENTS SPÉCIAUX. Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes, traitement facile à suivre en secret, même en voyage. Injection et liqueur. Sirop dépuratif. H. BATTIER, pharmacien, coin des rues Dauphine et St Pierre.

SIROP PECTORAL. Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée. H. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre.

TRANSFERT DE CABINET. Le Dr. CHARLES-E. KELLS, DENTISTE, a transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, troisième maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Cheval trouvé. Un cheval bai de petite taille s'est rendu chez un nommé [illegible] le bout de la [illegible]. Le propriétaire peut le réclamer en s'adressant au soussigné et en payant les frais. JEAN DUB, Coin Abadie et Dupré, à Gentilly.

AVIS D'ASSOCIATION. M. Sturzenegger à mon avis du 23 septembre dernier, j'ai l'honneur d'informer aujourd'hui le public que j'ai formé, à partir de ce jour, avec messieurs C. SCHUMACHER et JULES ROUX une nouvelle association sous la raison de commerce de A. STURZENEGGER & Co. Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1866. A. STURZENEGGER.

Nous référant à l'avis ci-dessus nous ... [illegible] ... A. STURZENEGGER & Co.

AVIS DE SOCIÉTÉ. Les soussignés se sont associés, aujourd'hui, pour exécuter, sous la raison EDWARD & NETT, les affaires de commission et le commerce de produits en général, aux Nos 71 et 73 de la rue Perdido. EDWARD A. NETT, HONORÉ GAUDIN. Nlle-Orléans, 1er janvier 1866.

P. DILLINGHAM, AVOCAT; Bureau au coin des rues Camp et Gravier au-dessus de la Banque du Canal.

Marchandises de Printemps, A BON MARCHÉ. J. LEVOIS & Co., ANGLE DES RUES CANAL ET BOURBON. Nous venons de recevoir UN NOUVEL ASSORTIMENT DE MARCHANDISES de Haute Nouveauté, Comprenant une GRANDE VARIÉTÉ D'ETOFFES POUR ROBES DE MAISON. MOHAIR QUADRILLÉ, LINO SATINÉ, ALPACA A RAIES, TAFFETALINE, Mousseline et Barège, rafraîchissant NOUVEAUX. 200 PIÈCES GRENADINES BRODÉES EN SOIE A 50 cts LA VERGE, CONFECTIONS EN GROS GRAIN SOIE, Coupes et Garnitures, Nouvelles-Marquis, BARONNETS, JAQUETTES, &c. CHALES CACHEMIRE DE L'INDE, LONGS ET CARRÉS. Do. CACHEMIRE FRANÇAIS Do. UN GRAND CHOIX DE LINGERIE ET BRODERIES FRANÇAISES. 200 DOUZAINES CHEMISES POUR DAMES EN BATISTE. MADAPOLAM TOILE DEPUIS 650 LA DOUZAINE. LINGE DE TABLE, SERVICES DAMASSÉS COMPLETS—TOILE DE COTON [illegible], TOILE A DRAP—COUVERTES FRANÇAISES &c. J. LEVOIS & CO., ANGLE DES RUES CANAL et BOURBON.

JAMES RYBACK, RUE DU CANAL, No 140. Offrira en vente, lundi, 22 janvier, et pendant huit jours, tout son assortiment d'articles d'hiver et [illegible], robes, [illegible], à une grande réduction. Il vendra également des robes et des dernières modes, [illegible], qui sera vendu, pour faire place au stock de printemps. Les prix qui ne manqueront pas d'attirer l'attention.

Bureau du Trésorier de la ville. 1er janvier 1866. TAXES DE VILLE—Les taxes sur toutes les propriétés de ville, pour l'année 1866, sont dues et doivent être payées à ce bureau. Il ne sera fait légalement aucune compensation cette année avant le paiement des taxes. Chaque district désigné pour la [illegible] JOHN S. WALTON, Trésorier de la ville.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation. Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1866. Conformément à une résolution adoptée le 3 janvier 1866, des propositions cachetées seront reçues, au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No 18, jusqu'à jeudi, 15 mars prochain inclusivement, pour la ferme, pour une période d'un délai de douze mois, de la propriété et des bateaux, à draguer, des chemins de halage, et des bateaux, et de [illegible] le privilège de [illegible] le Canal, le Bayou St Jean et le chemin de péage, [illegible] et privilèges de la Compagnie. Les dites propositions devront être faites d'après les spécifications adoptées par la dite Compagnie le 3 janvier 1866, et dont des copies certifiées par le secrétaire seront délivrées au bureau de la Compagnie jusqu'au 10 mars 1866, inclusivement, aux personnes qui le désireront. Les propositions devront être cachetées, adressées au Président de la Compagnie et marquées respectivement "Propositions pour la ferme du Canal Carondelet." LOUIS GADNET, secrétaire.

EN DÉBARQUEMENT. CORNICHONS ANGLAIS. 100 barils cornichons assortis. WORCESTERSHIRE SAUCE. 50 caisses, en demi et quarts de bouteilles. ALE ET PORTER. 100 barriques de Tennent. PRUNEAUX DE BORDEAUX. 100 caisses en bocaux. 100 do en boîtes. FRUITS AU JUS. 250 caisses fruits assortis de [illegible]. SARDINES. [illegible] caisses. VINS. 500 caisses vin rouge. 100 barriques do. [illegible] caisses vin [illegible]. FROMAGE DE HOLLANDE. [illegible]. A vendre par J. AYMÉ, Aux magasins Lasalle, au coin des rues Vieille-Levée et Bienville.

J. M. SUTHERLIN, de Danville, Va. W. T. SUTHERLIN, de Danville, Va. J. R. WARREN, de Montgomery, Ala. J. F. CALAWAY, de Lynchburg, Va. AGENCE DE MANUFACTURES DE TABAC. SUTHERLIN, WARREN & CO. Négociants Commissionnaires, Rue Gravier Nos 105 et 107, Nlle-Orléans, Lne. Nous faisons des avances libérales sur les consignations de coton et toute espèce de marchandises. Nous remplissons avec un soin particulier les ordres qui nous sont envoyés. Nous avons en magasin un stock complet de TABACS à fumer et à chiquer, de toutes qualités, [illegible] SCARFALETTA, EXCELSIOR, MAYFLOWER, KILLICKENICK, BIG INGIN, ELEPHANT &c. &c. Nous avons également en magasin Whisky, [illegible], Pale Magnolia, Bourbon [illegible], et des vins de France, Champagne Heidsieck et Krug, Sherry, Oporto et Madère. Le tout est offert au commerce aux plus bas prix du marché.

CHARLES LOEFFLER. Poseur d'installations de Gaz. Rue de Chartres, No 126, entre les rues St Louis et Toulouse. A constamment en magasin—candélabres, branches, etc. pour gaz et pour la chandelle, tuyaux et installations de gaz, globes et abat-jours. Les ordres de la campagne sont remplis avec soin.

BANQUE DU SUD. Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1866. Le 13 du mois dernier, ont été élus Directeurs de cette Banque pour l'année: MM. Thomas Layton, MM. A. Millenberger, Christian Roselius, John T. Moore, George W. Byrne, W. C. Claiborne. Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Thomas Layton a été élu, à l'unanimité, président de cette institution. JOHN G. DEVEREUX, caissier.

Toile patentée pour les Toits. A bon marché, durable et aisément appliquée. PEINTURE PATENTÉE POUR LES TOITS. ARTICLES POUR TOITS EN GRAVIER FEUTRE ET POIX POUR LES TOITS. —Constamment en magasin— Fabrique commerciale pour peintures, PEINTURE BLANCHE ET PEINTURE ZINC. UN FORT STOCK DE Vernis, Huiles, Papier sablé, Articles de peintres et d'artistes, Fonds de peinture et articles pour Fleurs en cire. Seuls agents pour la vente des articles de PHOTOGRAPHIES, HOLDEN ET SAWYER. PRODUITS CHIMIQUES FRAIS POUR LA PHOTOGRAPHIE. FRANCIS HUMPHREYS, Rue Royale, No 84, Nlle-Orléans, (Lne)

AVIS. LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE de la Nlle-Orléans, a transporté ses bureaux au No 22, rue du CAMP, près de l'ancienne Commune. Cette Compagnie assure contre les risques de FEU, de MER et de RIVIÈRE, et fait un retour de VINGT POUR CENT comptant aux assurés sur le montant de leurs primes. DIRECTEURS— T. N. Blaye, Lafayette Folger, P. Malochée, J. H. St Amand, M. Harmel Jr, J. Viosca Jr, F. A. Durou, C. W. Bradbury, M. Peychaud. Secrétaire LOUIS BARNETT.

Entrepôt de Tapis. Rue de Chartres, No 19. Nous venons de recevoir par les derniers navires un assortiment complet des derniers modèles de TAPIS velours Bruxelles, tapis à trois plis, ingrains, tapis et chanvre, des TOILES CIRÉES de toutes les largeurs et qualités, nattes blanches et à carreaux, rideaux, corniches et galeries, sans, couvertures de tables et de pianos &c. &c. A. BROUSSEAU & Co.

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co., Reims. Les soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin. Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables. COUTURIÉ FRÈRES, 57, rue Vieille-Levée.

N. VIGNIE, Agent général pour la vente et l'achat des PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, TERRAINS NUS, Habitations, et terres en général. Bureau, Passage de la Bourse, No 11, près de la rue du la Banque.

GROCERIE A VENDRE. A VENDRE, pour cause de santé, une GROCERIE bien achalandée, située au coin des rues Chartres et Hôpital, No 234. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

Succession de A. Deslonde. AVIS. Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession d'André Deslonde Sr. sont priées de les présenter, et toutes celles qui doivent à la dite succession, sont priées de payer à CLARKE & BAYNE, Rue du Camp, No 85, avocats de Mme Deslonde, administratrice.

Dr BERJOT, De la Faculté de Paris. DONNE des consultations gratis tous les jours de 11 h. A. M. à 1 P. M. en français, anglais et espagnol, à la pharmacie de Noël & Co., encoignure Ursulines et Vieille Levée.

DEMANDE. Une dame ayant une [illegible] maison demande une pension [illegible] MAISON MEUBLÉE, avec un ou deux ou trois CHAMBRES MEUBLÉES, avec ou sans la pension. Elle préfère en le haut de la ville, et la propriétaire désire faire [illegible] par lettre, à [illegible] aux bureaux du Times, B. O.

BOIS DE CHAUFFAGE. Bois de chêne, pin, frêne, olivier et cyprès. CORDES à vendre en gros et au détail. 2,000 livrés à domicile, par H. PRADEL, No 41 rue St-Charles. Dépôt de bois encoignure Claiborne et Toulouse, en face du Vieux Bassin. AUX FAMILLES— Voici le moment d'acheter du bois pour l'hiver. Les acheteurs le vendent au plus bas prix du marché, en [illegible], [illegible]. Les ordres laissés chez M. Corvisier No 1 rue St-Charles, au dépôt de bois, seront immédiatement remplis. Les [illegible] bois, seront expédiés au prix d'une [illegible]. Les ordres des familles sont respectueusement sollicités.

C. CAVAROC & CO., NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE PRODUITS DE BORDEAUX ET DE MARSEILLE, 110 Rue Royale 110. CHANGE. A vue et à terme, en sommes à la convenance des acheteurs, sur NEW-YORK, LONDRES, PARIS, AMIENS, ANGOULÊME, AGEN, ARRAS, AVIGNON, AUCH, AURILLAC, ALENÇON, BAYONNE, BREST, BAR-LE-DUC, BLAYE, BLOIS, BEAUVAIS, BOULOGNE-SUR-MER, CAEN, CARCASSONNE, CLERMONT-FERRAND, CHARLEVILLE, COLMAR, CASTELNAUDARY, CHALONS (Marne), CASTRES (Tarn), CAHORS, DUNKERQUE, DIEPPE, ELBEUF, GRENOBLE, GRAY, HAVRE, LYON, LAVAL, LILLE, LIMOGES, LIBOURNE, LORIENT, LAVAUR, MARSEILLE, MULHOUSE, METZ, MANS (LE), MONTPELLIER, MILHAU, MONT DE MARSAN, MANTES, NANCY, NIMES, NARBONNE, ORLÉANS, PAU, PÉRIGUEUX, PUY (LE), PERPIGNAN, QUIMPER, ROUEN, REIMS, ROCHELLE (LA), RENNES, RODEZ, ROCHEFORT, ROANNE, STRASBOURG, ST-ETIENNE, ST-AFFRIQUE, SAUMUR, TOULOUSE, TARBES, TOULON, TOURS, TULLE, VALENCE (Drôme), VALENCIENNES. A vendre par C. CAVAROC & CO., 110 rue Royale.

VIN ROUGE EN BARRIQUES. MILLE barriques bon vin rouge ordinaire. 100 do Château de Pessac, [illegible]. [illegible] do Château Dulary, [illegible]. 50 1/2 do [illegible]. En débarquement et en magasin, à vendre par C. CAVAROC & Co.

VIN ROUGE EN CAISSES. TROIS mille caisses vin rouge St Louis, 2,000 do. do St Estèphe, 100 do. do. Château Larose, 6 do. do. Château Margaux, 4 do. do. Château Latite, 4 do. do. Château Latour. En débarquement et en magasin. A vendre par C. CAVAROC & Co.

HUILE D'OLIVE J. PLAGNIOL. DEUX mille cent caisses huile d'olive J. Plagniol. En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co.

SARDINES A L'HUILE. QUATRE-VINGTS caisses [illegible] sardines à l'huile, Deniel, [illegible] 1/4 [illegible]. En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co.

DIVERS. [illegible] Bitter Porto—Sherry—Madère. 30 caisses Rousseaux, Chartreuse. [illegible] Bordeaux. [illegible] caisses Vermouth Noilly Prat. [illegible] Cognac [illegible]. 15 Anisette. 50 Liqueurs de Amélie Fraise [illegible]. En débarquement et en magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co.

BRIQUES DU PAYS. UN million cent mille briques du pays. A vendre par C. CAVAROC & Co.

VIN BLANC. QUARANTE barils, vin blanc de [illegible], [illegible] barils do Sauterne, 200 caisses do Sauterne, [illegible]. En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co.

MAGASIN D'HABILLEMENTS DU DERNIER GENRE DU CRESCENT CITY. ROBERT PITKIN. Rue du Camp, Nos 13 et 15. En face de l'entrée [illegible] Hôtel. Un grand Stock de HABILLEMENTS [illegible] HABILLEMENTS de jeunes gens et d'enfants, CHEMISES, COLS, CRAVATES, [illegible]. MALLES VALISES SACS DE NUIT ET PARAPLUIES. Il [illegible].

TRAITES A VUE ou à TERME SUR LE COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS. A vendre par L. GRAND & CO.

VINS, SARDINES, HUILE D'OLIVES, ETC. 200 barriques vin de Narbonne, 100 do Bordeaux, 350 caisses sardines à l'huile, 100 do huile d'olive Bertrand, spéciale. En magasin, 51 rue St Louis, A vendre par L. GRAND & CO.

Cigares de la Havane. IMPORTATION DIRECTE. 100,000 Cigares de la Havane des marques les plus favorites: La Eleonora, Flor de Santiago, Henry Clay, La Africana, Clay, Calhoun et Webster, La [illegible], [illegible]. 10 balles de tabac en feuilles. 1,000 caisses de tabac à chiquer de la Virginie, Cavendish, et de la Caroline du Nord. 100,000 cigares de Connecticut. 20,000 livres de tabac à fumer [illegible], PIPES. En vente chez S. HERNSHEIM, 21 rue Gravier.

Transfert de Bureaux. M. JAMES WRIGHT, négociant commissionnaire, a transporté ses bureaux au No 24 1/2, rue Carondelet, au premier.

O. B. GRAHAM & CO, 130 RUE GRAVIER 130. Entre les rues Camp et St Charles. Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents de "York Street Flax Spinning Company", de Belfast. APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile cambrique, toile à oreiller, toile à draps, toile à toile, ... blanches et toile écrue à courtepointes, mouchoirs batiste, linge de table, toile [illegible], [illegible], Burlaps, toile [illegible], [illegible], [illegible], ou toiles de coton, [illegible], ... et fil de chanvre, etc.

JOHNSON, DENIS, BEHAULT & LEGENDRE, AVOCATS, 16, rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, ET Paroisse St-Jacques. Les soussignés se sont associés pour l'exercice de leur profession devant les Cours de la Nouvelle-Orléans, les districts judiciaires, dans les Etats, et aux paroisses suivantes: St-Charles, St-Jean Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche, Terrebonne et Ste-Marie ainsi que les paroisses Ibervilles et Est et Ouest Baton Rouge. CHARLES ANDREW JOHNSON, HENRY DENIS, ST-MAURICE BEHAULT, EMILE LEGENDRE.

J. Muscie Martin, Jos. F. Butts, d'Opelousas, au commerce. MARTIN & BUTTS, FACTEURS DE COTON ET Marchands-Commissionnaires. Bureau, rue Gravier No 124 au premier. Nouvelle-Orléans.

VERMICELLI & MACCARONI. En débarquement du navire FORTUNA venant de Gênes. 250 caisses, à vendre par [illegible] BORZINO, No 71, rue de la Vieille Levée.

Champagne Chs. Farre, Reims. 650 paniers clos de Sillery, Cabinet et Impérial, en grandes et demi bouteilles, à vendre en gros au débarquement des navires Jeanne Alice et Richmond, par J. J. HEIN, coin Gravier et Levée.

En débarquement du steamer MEXICO, arrivé de la Havane. 144,000 Cigares, des marques [illegible]: Figaro, La Elisa, [illegible]. 20 barils miel d'abeille blanc. 27 sacs de cacao de Guayaquil et Caracas. A vendre par E. FERNANDEZ, Coin Bienville et Vieille-Levée.

Briques anglaises à feu. 15,000 BRIQUES anglaises à feu, à vendre, en lots, au gré des acheteurs, par MARCY, MAGGET & MAURY, Au coin des rues Carondelet et Gravier.

EXPOSITION DE TABLEAUX. Le tableau exposé à la Salle de la Perfecte Union, rue des Remparts entre Dumaine et St-Philippe, représente le Pâcha en Egypte, Jésus au Jardin des Oliviers, Jésus et la Cananéenne. Prix d'entrée—50 cents. Enfants, moitié prix. La salle sera ouverte de 10 heures à 3 heures, excepté le dimanche.

RESTAURANT FRANÇAIS, 172 RUE DE CHARTRES, 172. Tenu par Philippe Forget, Ancien propriétaire du Restaurant des Anis. CHAMBRES GARNIES—Les Pensions au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas à toute heure, bonne, &c. P. FORGET, conservera ses anciens prix.

G. W. DUNBAR, MARCHAND EN GROS DE BOTTES ET DE SOULIERS, RUE DU CANAL, No 22, Nlle-Orléans, (Lne)

AVIS DE SOCIÉTÉ. Les soussignés ont formé une société, sous la raison BOUDREAU & KINGSTON, pour le [illegible] commission, etc., à la Nlle-Orléans [illegible]. R. BOUDREAU, R. KINGSTON.

AVIS. Toutes les personnes qui ont des [illegible] à faire valoir contre la succession de [illegible] [illegible] WILLIAM F. DAVIS [illegible].

Vins Rouges en Barriques, VINS DE CHAMPAGNE EN CAISSES. En débarquement des navires Wiland et Rival, de Bordeaux. 109 barriques [illegible] [illegible] marque Vin de la Parrette. A vendre par C. LAVALETTE.

ALMANACH DE LA LOUISIANE Pour 1866. A vendre en gros et en détail Chez FRANCIS BOUTAIN, 167, rue Baronne.

H. PITMAN, NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE ET MARCHAND, De Vins, eaux-de-vie, whisky, &c. [illegible]

Consommateurs de Gaz, lisez ceci! LE BEC DE GAZ PERFECTIONNÉ DE CHESTER, [illegible] économise le gaz de [illegible] [illegible].

CESAIRE FASSY, NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE, Importateur de Vins, Eaux-de-vie, &c. ET MARCHAND EN BOUTEILLES, 26, rue de [illegible].

CHARBON. CHARBON. [illegible] de charbon, [illegible]. A vendre au plus bas prix du marché. APPROVISIONNEMENT AUX BATEAUX A VAPEUR. Adressez vos ordres à [illegible].

Avis aux Entrepreneurs. [illegible] [illegible]

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD. No 36 [illegible]. Tenu à l'Européenne par A. Ligier. [illegible]

Avis de société. Les soussignés ont formé [illegible] [illegible] J. JACQUET, [illegible].

AVIS DE SOCIETE. Les soussignés ont formé une société [illegible] [illegible] C. CAVAROC, [illegible].

Demande d'emploi. Un jeune homme [illegible] [illegible]

CURES, OIGNONS, ONGLES DE PIEDS [illegible] [illegible] par le Dr. S. BARNETT [illegible]

Hôtel St-Louis. Cet Hôtel [illegible] [illegible]

P. J. PAVY, NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE [illegible]

Méthode Raspail. LIQUEUR HYGIÉNIQUE. Cette liqueur est recommandée par M. Raspail [illegible]

LIQUEUR ANTI-CHOLÉRIQUE DE RASPAIL. C'est avec cette liqueur que M. Raspail prévient [illegible] maladies épidémiques en général et particulièrement le choléra. [illegible] A vendre par GALDOZ, Jne, [illegible].

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN. ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER. [illegible] Départ des chars [illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE, Dirigé par M. le colonel L. FERRIER. PENSIONNAT ET EXTERNAT. [illegible]

INSTITUT LOCQUET. PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES. Rue St-Charles, Nos 212 et 214, entre le Camp, No 201. [illegible]

INSTITUTION [illegible], Rue Esplanade [illegible] EXTERNAT ET INTERNAT. Mme L. A. DE MONTIEUZIN [illegible] [illegible]